



Commune de Labrousse  
3 PLACE DE LA FONTAINE  
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 015-211500855-20230615-2023\_017-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Département

CANTAL

## Arrondissement

AURILLAC

## Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 15 juin 2023

Délibération : N° 2023-18

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 15 Juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 06 juin 2023

### Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, THER Benoit; Mmes CHASSAGNE Chrystel, AMARAL Emmanuelle, MALGOUZOU Nathalie, PUYBOUFFAT Delphine, TOURLAN Anne.

### Absent(s) :

excusés: M. LAMOUREUX Nicolas et Mme PUYBOUFFAT Delphine

### Secrétaire de séance :

M. BENOIT THER

IMPULSION STREET ART 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION CABA

## DELIBERATION

Le maire rappelle au conseil municipal :

Que par courriel en date du 06 mai 2022, la CABA a pris acte de l'intérêt manifesté par la commune de Labrousse pour la réalisation, courant 2023, d'une œuvre de street art dans le cadre de la convention liant la CABA et l'association 10e Art, contribuant au maillage culturel du territoire.

L'étude de faisabilité ayant été réalisé, un devis de l'œuvre artistique sur une surface de 50m<sup>2</sup> est chiffré à 7000 €. L'œuvre sera réalisé sur le mur de la façade droite de la nouvelle mairie.

Mr Prietri présent ce soir en conseil, vient présenter la démarche de l'artiste choisit pour la commune.

La commune doit maintenant adresser à la CABA un **courrier de demande de subvention** faisant apparaître **le montant total des dépenses** engagées ou à engager ainsi que le **montant de l'aide communautaire** à laquelle il est possible de prétendre (voir ci-dessous). À ce courrier doit être joint un devis ou une facture relative à la création artistique concernée. **Les modalités d'aide communautaire** aux communes soutenues dans le cadre de ce dispositif : l'aide de la CABA est

plafonnée ; le coût maximum pris en compte pour le calcul de la subvention  
taux d'apport communautaire est en outre relatif au nombre d'habitants

- Aurillac : le taux d'aide s'élève à 30% du coût de l'opération, dans la mesure où celui-ci n'excède pas 7500 EUR ;

- communes de 1000 à 6300 habitants : taux d'aide de 50% du coût de l'opération, dans la mesure où celui-ci n'excède pas 7500 EUR ;

- communes de moins de 1000 habitants : taux d'aide de 80% du coût de l'opération, dans la mesure où celui-ci n'excède pas 7500 EUR.

Le taux pour notre commune est donc de 80 %.

Le financement pourrait être le suivant :

Coût total : 7000 €

Montant subvention Caba : 80 % soit 5600 €

Total pour la commune : 1400 €

#### DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE:** d'adopter la proposition du devis, de faire la demande de subvention à la CABA pour une participation à 80 % du coût de l'opération soit 5600 € de participation pour un coût total de 7000€

**Coût total : 7000 €**

**Montant subvention Caba : 80 % soit 5600 €**

**Total pour la commune : 1400 €**

Le conseil charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à signer tous documents si référent.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 15 juin 2023

Reçu en Préfecture

le 21 juin 2023

Publié ou notifié

le 21 juin 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 juin 2023

Le Maire

Gérard PRADAL

